

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-20  
Séance du MARDI 27 MARS 2018



Date de la convocation		
19/03/2018		
Date de l'affichage		
19/03/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU - Marianne SARTHOU  
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON - Xavier MACIAS

**Absent excusé :**

M. Alain LARROUDE

**Secrétaire de séance :** Christian COUMET est désigné secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CSVSS**

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin de l'exercice 2017 prend acte des résultats de cet exercice qui se décomposent de la façon suivante :

**> Section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire de l'exercice 2017 140 561,63

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2016 80 954,60

**Excédent cumulé à reprendre au compte 002 - exercice 2018 221 516,23**

**> Section d'investissement :**

Résultat déficitaire de l'exercice 2017 -430 163,80

Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2016 329 595,62

**Déficit cumulé à reprendre au compte 001 - exercice 2018 -100 568,18**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation, ci-dessus, de la manière suivante :

**> Inscription au budget 2018 :**

Total à inscrire au compte 002 en recette de fonctionnement	<b>221 517</b>
Total à inscrire au compte 001 en dépense d'investissement	<b>100 569</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

